

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 4
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 28/03/25
Date d'affichage : 28/03/25

Je certifie le p
conformément

en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 001-210101366-20250410-25022-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, M GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien, et VARLET Geoffroy.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUSSE Céline et M DREYFUS Eric.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25022 : Demande de subventions

L'association du BTP CFA Ain dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet la formation du Bâtiment et des Travaux Publics

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 20 janvier 2025, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention et la liste des élèves habitant Cruzilles-lès-Mépillat (deux élèves concernés).

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association du BTP CFA AIN une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 10 avril 2025

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Le Maire
Dominique BOYER

